

* REGLEMENT ECOLE DU CENTRE DES ARTS DU CIRQUE CIRCO BELLO

> Les ateliers et cours de cirque proposés par l'école du Centre des Arts du Cirque **Circo Bello** ont pour but la promotion, le développement et l'organisation d'activités sportives, artistiques, éducatives, sociales et de loisirs. Elles sont encadrées par des moniteurs diplômés.

Objectifs

Les buts poursuivis par **Circo Bello** sont la découverte, l'apprentissage, la promotion et le perfectionnement des Arts du Cirque.

Circo Bello travaille à l'amélioration des aptitudes physiques (tonicité, force, souplesse, équilibre, motricité, etc.) et cognitives (compréhension, mémorisation, créativité, recherche d'originalité, etc.) de chacun.

Inscriptions

Les élèves s'inscrivent au moyen du formulaire d'inscription ci-joint mais également sur le site www.circobello.ch.

Si l'élève est mineur, l'inscription doit être signée par les parents.

Elle implique l'acceptation du:

- > règlement
- > projet pédagogique
- > confirmation que l'enfant bénéficie d'une assurance accident et d'une assurance responsabilité civile

L'inscription est valable pour le semestre entier.

Elle se renouvelle tacitement de semestre en semestre.

Circo Bello décline toute responsabilité en cas d'accident.

Résiliation

Toute demande de résiliation doit être faite par écrit et envoyée au minimum **un mois avant le début du semestre.**

Le non-respect de ce délai entraîne la reconduction automatique de la résiliation à l'échéance suivante. Les cotisations sont dues jusqu'à cette date, même si l'élève ne participe pas aux cours.

Financement

Le prix du cours est indiqué sur présent règlement. Le prix varie en fonction du choix des modalités de paiement (semestriel ou mensuel) et de la durée des cours.

Le paiement se fait au moyen des bulletins de versement, doit être impérativement réglé avant le début du cours et/ou dans le délai relatif aux modalités de paiement.

Absences

Les leçons manquées par l'élève ne sont en principe pas remplacées, ni remboursées.

En cas de maladie prolongée ou d'accident entraînant une absence de plus d'un mois, une suspension du paiement ou une réduction du prix est accordée, moyennant un certificat médical.



Ordre, comportement et responsabilité

L'élève adopte un comportement exemplaire (politesse, discipline, propreté, etc.). Il se présente à la salle dans une tenue apte à la pratique acrobatique.

L'élève se conforme aux consignes données avant, pendant et après le cours. **Circo Bello** se réserve le droit de suspendre des cours tout élève dont le comportement serait perturbateur. De même, l'élève qui ne respecte pas les conditions générales (ponctualité, tenue, engagement au cours) ne sera plus admis aux cours.

L'élève ne doit en aucun cas se risquer à tenter un exercice ou une installation sans s'être référé à un professeur au préalable.

L'élève est libre de s'exprimer et émettre des critiques. Il avertit un responsable dès qu'il constate un problème. Au besoin, il peut demander à s'entretenir en privé avec un responsable. Toutefois, le droit d'être entendu n'affecte pas l'obligation de l'élève de se conformer aux instructions données.

Circo Bello décline toute responsabilité pour les objets oubliés ou volés dans le cadre des activités organisées.

L'élève est tenu de respecter le matériel et les engins qui sont mis à sa disposition.

Sa collaboration pour le maintien de la propreté des lieux et des toilettes est aussi demandée. La responsabilité de l'adhérent sera engagée en cas de dégradation volontaire des locaux. **Circo Bello** s'autorise à utiliser les photos et vidéos des élèves afin de faire la promotion de ses activités (site internet, documents publicitaires, etc.). L'élève et/ou les parents peuvent refuser l'emploi de ces images par un courrier à l'attention des responsables.

Les parents d'adhérents mineurs, doivent confier leur(s) enfant(s) à l'animateur à l'heure prévue. Ils devront donc accompagner leur enfant jusqu'à la porte de la salle d'activité ou à l'entrée du chapiteau. Les parents d'adhérents mineurs sont tenus de s'assurer de la présence des animateurs avant de laisser leur(s) enfant(s).

De même, les parents doivent récupérer leurs enfants à l'heure prévue de la fin de l'activité. Les locaux des activités ne peuvent servir de garderie. L'école de cirque ne pourrait être tenue responsable en cas d'accident survenant à un enfant hors des salles prévues pour l'activité, en dehors des créneaux horaires prévus, ou en cas d'absence de l'animateur.

La participation à l'activité de l'école de cirque implique l'acceptation de ce règlement.

Date:

Signatures des parents:

Signature de l'enfant: